



ASSOCIATION SCOLAIRE SAINT JEAN ET LA CROIX

25 rue Antoine Lécuyer – 02100 SAINT-QUENTIN

Protocole sanitaire pour l'accueil des élèves Collège - lycée Année scolaire 2020-2021

Points nouveaux surlignés

Mise à jour le 4 février 2021

Organisation de l'accueil :

- Selon EDT classe sauf modification portée à votre connaissance.

Rôle des parents :

- **Le port du masque « grand public » catégorie 1 est obligatoire pour tous aux abords de l'établissement.**
- Les parents n'entrent pas dans l'établissement sauf sur rendez-vous ou pour des démarches administratives.
- Le port du masque est obligatoire en cas de covoiturage.
- Les responsables légaux doivent fournir le masque à leur(s) enfant(s). Il est prudent que chaque élève ait un flacon de gel hydro-alcoolique et des mouchoirs en papier sur lui.
- Rappeler à leurs enfants, les gestes barrières (lavages mains, distanciation physique, port du masque, pas de serrage de mains ni d'embrassade).
- **S'engagent à ne pas mettre** leur enfant dans l'établissement en cas de fièvre supérieure à 38° ou de tout autre symptôme évoquant la COVID 19.
- **En cas de test PCR, respecter la procédure (ci-après) indiquée par les autorités, prévenir l'établissement (ACCUEIL ou BUREAU DE LA VIE SCOLAIRE uniquement !) et confiner l'enfant (et ses frères et sœurs) à domicile pendant la durée prescrite.**

CAS N°1



L'élève est identifié comme un « contact à risque » de Covid-19¹

- Dès le signalement que doit faire la famille, le chef d'établissement rappelle la procédure à suivre :
 - rester à domicile ;
 - éviter les contacts ;
 - consulter un médecin (ou la plateforme en ligne Covid-19) ;
 - suivre les recommandations de l'assurance maladie.
- L'élève revient dans l'établissement si son test, réalisé 7 jours après le dernier contact avec le cas confirmé, est négatif. À défaut de test, il revient après 14 jours. Ces délais peuvent être prolongés s'il vit sous le même toit que le cas confirmé.

CAS N°2



L'élève est à la maison et présente des symptômes évocateurs²

- Dès le signalement par la famille, le chef d'établissement rappelle la procédure à suivre :
 - rester à domicile ;
 - éviter les contacts ;
 - consulter un médecin (ou la plateforme en ligne Covid-19) qui décide de l'opportunité du dépistage.
- L'élève revient dans l'établissement si les parents attestent par écrit avoir consulté un médecin et qu'un test n'a pas été prescrit. À défaut, le retour se fera après 7 jours (si disparition des symptômes).

Entrées des élèves :

- Aucun stationnement des élèves devant l'établissement. Les élèves arrivent pour l'horaire précis selon leur emploi du temps par l'entrée principale. **Entrées des élèves uniquement dans les créneaux horaires fixés par l'établissement.**
- Les élèves arrivent avec leur masque. **Masque « grand public » catégorie 1 obligatoire pour tous dans l'établissement !**
- Nettoyage systématique des mains :
 - A l'entrée de l'établissement
 - Avant et après les récréations
 - A l'entrée de la restauration
 - A l'entrée à l'internat
 - A l'entrée du gymnase
 - A l'entrée du foyer collège et des salles de l'espace de vie lycéenne
 - Dans les salles spécifiques (étude, coin lecture, CDI, labo, arts, informatique...)
- Ascenseurs : Accès limité à 2 personnes en même temps.

Circulation :

Pour l'amélioration de la gestion des flux et la sécurité :

- Port du masque obligatoire pour tous à tous moments, y compris en récréations.
- Aucun stationnement dans les couloirs et distance respectée lors des croisements de groupes (escaliers et couloirs).
- Un escalier unique affecté à chaque salle pour la montée et la descente.
- Déplacement dans les couloirs et escaliers par la droite.

Pour le collège uniquement :

- Rangement à l'emplacement habituel de la classe dans la cour.
- Montée en file indienne derrière l'enseignant ou l'éducateur et descente de classe uniquement par la passerelle désignée pour chaque classe en début d'année.
- Aucun déplacement sans autorisation d'adulte à l'intérieur des locaux.

Dans les salles de classes :

- Un élève par table (tables à distance les unes des autres).
- Garder la même table pour la journée sauf pour les dédoublements et groupes (LV, options, spécialités...) : dans ce cas il faut nettoyer sa table avant et après utilisation.
- Aucun prêt de matériel personnel entre élèves.
- Nettoyage du matériel utilisé dans les salles spécifiques après utilisation par les élèves.
- Utilisation de l'ordinateur de la salle uniquement par l'enseignant.
- **Porter obligatoirement le masque « grand public » catégorie 1 .**
- Pas de déplacement dans la classe (sauf pour accéder à la poubelle).
- Aération des salles à chaque récréation et en fin de journée.

EPS :

- Port du masque obligatoire sur le trajet et dans les vestiaires. L'élève qui souhaite garder le masque pendant l'activité peut le faire de sa propre initiative.
- Lavage des mains à l'arrivée, durant la séquence et en quittant les lieux
- Se munir d'une pochette plastique zippée (avec nom et classe de l'élève) pour conserver le masque pendant la pratique sportive.

Accès aux toilettes :

- Se laver les mains avec le savon (durant 30 s minimum) en entrant et en sortant des toilettes.

Restauration :

- Attente du passage à la restauration dans la cour, jusqu'à l'appel d'un éducateur
- Lavage des mains en entrant et en sortant de la restauration.
- Port du masque « grand public » catégorie 1 à l'entrée et jusqu'à l'arrivée à table.
- Port du masque « grand public » catégorie 1 obligatoire dès que l'élève a fini de déjeuner même s'il reste à table ou lorsqu'il quitte la table et/ou se déplace dans la restauration.
- Marquage au sol pour distanciation.
- Aucun repas tiré du sac possible par mesure d'hygiène.

Procédure de gestion d'un cas d'infection par le COVID :

- Si symptômes (toux, éternuements, essoufflement, mal de gorge, fatigue, trouble digestif, sensation de fièvre...)
 - ⇒ Isolement immédiat de l'élève (à l'infirmerie).
 - ⇒ Appel des parents pour venir le récupérer immédiatement et contacter le médecin traitant qui décidera du dépistage.
 - ⇒ Informations aux autorités.
 - ⇒ Par mesure de prévention, l'établissement peut être fermé immédiatement sur décision des autorités.
 - ⇒ Information des personnels et des autres familles.
 - ⇒ Nettoyage complet de la salle et des lieux de passage.
 - ⇒ Selon le résultat du dépistage décision de quatorzaine (pour le groupe, le niveau ou l'établissement) par les autorités.

En toutes circonstances et dans tous les lieux, les contacts physiques (embrassade, geste amical, se tenir par le coude....) sont prohibés.